



Gérer, recycler et valoriser les déchets

## COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL du lundi 4 avril 2022

L'An deux mil vingt-deux le lundi 4 avril à 18 heures, le Comité Syndical du syndicat mixte pour l'enlèvement et le traitement des ordures ménagères de la région de Tournan-en-Brie (SIETOM), dûment convoqué le 28 mars 2022 s'est réuni au siège du syndicat à Tournan-en-Brie sous la présidence de Monsieur Dominique Rodriguez, Président.

### ÉTAIENT PRÉSENTS :

#### Représentant la communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux (CCBRC):

Bruno REMOND, Jean-Paul MOSNY, Patricia CASIER, Eric CANTAREL, Olivier DEVAUX, Guillaume CHATELOT, Jean-Paul BONVOISIN, Louis-Marie SAOUT, Patricia CHAUVAUX, Jean-Michel METIVIER, Jean-Pierre MEUDEC, Alain BRUCHER, Eric PIOT, titulaires et Xavier KERSUAL, Geneviève SCHEMBRI, suppléants.

#### Représentant la communauté de communes l'Orée de la Brie (CCOB) :

Pascale PRUNET, titulaire.

#### Représentant la communauté d'agglomération Melun Val de Seine (CAMVS):

Aline COUDERC, Yannick PONCE, titulaires.

#### Représentant la communauté d'agglomération Marne et Gondoire (CAMG) :

André LEFRANÇOIS, Denis THOUVENOT, titulaires.

#### Représentant la communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne (CAPVM) :

Gérard TABUY, Hocine OUMARI, Flora PHONGPRIXA, Jean-Pierre FOUBERT, Jean-Bernard BLONDIN, Analia HALLER, Gladys CELANIE, titulaires.

#### Représentant la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts (CCPB) :

Eric SERAFIN-BONVARLET, Dominique BENOIT, Marie-Paule DEVAUCHELLE, Christian TIENNOT, Jean-Marie CHAVANCE, Suzanne BARNET, Marie-Laure MORELLI, Patrick SALMON, Christine FLECK, Ziain TADJINE, Laurent GAUTIER, Alain GREEN, Claude SEVESTE, titulaires, Isabelle MASSON, Cyril GHOZLAND, Françoise MILLET, suppléants.

#### Représentant la communauté de communes Val Briard (CCVB):

Patrice LEGRAND, Géraldine MIRAT, Sylvain CALDONAZZO, Stéphane ROBERT, Christian COQUELET, Jonathan CHAUMONT, Michèle BENECH, Arnaud FABRE, Laudiane MEIGNE-PORTES, Dominique RODRIGUEZ, Philippe LOUISE DIT MAUGER, Maurice BLANCHARD, titulaires, Josiane TROTTIER, Alexandra CHEVALIER, Daniel LANDRY, Régis THAUVIN, suppléants.

### Pouvoirs :

- de Mme Semonsu à M. Piot (CCBRC)
- de Mme Moerman à M. Saoût (CCBRC)
- de M. Groslevin à Mme Chauvaux (CCBRC)
- de M. Becquart à M. Tabuy (CAPVM)
- de M. Vasseur à Mme Célanie (CAPVM)
- de M. Oursel à Mme Haller (CAPVM)
- de M. Bord à M. Foubert (CAPVM)
- de M. Mouillot à Mme Phongprixia (CAPVM)

- de M. Tasd'homme à M. Oumari (CAPVM)
- de M. Mathérot à M. Benoit (CCPB)
- de M. Leroy à M. Rodriguez (CCVB)
- de M. Poupinot à M. Robert (CCVB)
- de M. Cocquelet à M. Chaumont (CCVB)
- de M. Delavaux à M. Blanchard (CCVB)

### **Absents non représentés :**

#### Représentant la communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux (CCBRC) :

Xavier Mauborgne, Nathalie Dutriaux, Jean-Claude Omnès (excusé), Thomas Berthon (excusé), Jean-Pierre Fernandes (excusé), Virginie Brinjean, Jean-Claude Cochet (excusé), Loïc Le Dieu de Ville, (excusé), Olivia Leseigneur, Jérôme Rapillard.

Représentant la communauté de communes l'Orée de la Brie (CCOB) : Franck Grasseler (excusé), Joël Bigot, Christophe Couloumy.

Représentant la communauté d'agglomération Melun Val de Seine (CAMVS) : François Warmez, Michelle Bouilland-Chauveau (excusée).

Représentant la communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne (CAPVM) : Sofiane Ghozlane, Jean-Claude Olivieri (excusé), Yamina Amara (excusée).

Représentant la communauté de communes Val Briard (CCVB) : Marc Tétard, David Vicente (excusé), Thierry Herry, Jean-Claude Merakchi, Eddy Bapelle, Nathalie Robaey (excusée).

Le quorum atteint, l'organe délibérant peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance: Jean-Paul Bonvoisin

Approbation du compte-rendu de la réunion du 14 mars 2022: le compte-rendu de la réunion du 14 mars 2022 est approuvé à l'unanimité.

==-----

## **1. Budget-Finances**

---

### **1.1 – Approbation du Compte de Gestion 2021 :**

Mme la Directrice rappelle aux délégués que les annexes jointes à la convocation sont en concordance avec ce qui a été présenté lors du débat d'orientation budgétaire qui s'est déroulé le 7 février 2022.

Est ensuite présenté un extrait du compte de gestion 2021 qui permet de comparer les résultats de l'année précédente avec ceux de l'exercice 2021 et qui fait apparaître le cumul en fin d'année 2021.

La première colonne « résultat à la clôture de l'exercice 2020 » affiche un total de 11 535 469,15 € qui correspondait à la trésorerie du syndicat pour ses projets.

La colonne « résultat de l'exercice 2021 » montre la réalisation sur toute l'année 2021 composée des résultats de l'exercice en investissement de 12 552 393,47 € et en fonctionnement de 775 266,15 €, soit un total de 13 327 659,62 €.

Ces derniers résultats se retrouveront dans le compte administratif, l'objectif étant qu'ils soient similaires.

Il est précisé une nouvelle fois que le montant important du résultat 2021 en investissement s'explique par l'indemnité assurantielle perçue en juillet 2021 liée à l'incendie de l'UVOM.

En fonctionnement, le résultat de 775 266,15 € est en diminution par rapport aux années antérieures car, comme déjà évoqué, le coût de fonctionnement pour la gestion des déchets augmente (augmentation des contrats, de la T.G.A.P. etc.)

Dans la dernière colonne « Résultat de clôture de l'exercice 2021 », figure le résultat cumulé de ces deux derniers exercices avec un total de 24 863 128,27 € incluant l'importante indemnité assurantielle et inscrite en investissement pour les projets du SIETOM pour les années à venir.

Les résultats budgétaires sont valorisés de la façon suivante dans le compte de gestion (repris également dans le Compte Administratif) :

<b>CG 2021</b>	<b>Investissement</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>Total</b>
<b>Recettes</b>	14 097 126,41 €	34 999 561,76 €	<b>49 096 688,17 €</b>
<b>Dépenses</b>	1 544 732,94 €	34 224 295,61 €	<b>35 769 028,55 €</b>
<b>Résultat</b>	<b>12 552 393,47 €</b>	<b>775 266,15 €</b>	<b>13 327 659,62 €</b>

L'attention de l'assemblée est attirée sur les montants importants figurant en recettes et en dépenses de fonctionnement car il s'agit de la mécanique comptable d'introduction de l'indemnité assurantielle dans la comptabilité du syndicat. C'est-à-dire que cette indemnité (d'environ 12,9 millions d'euros) est d'abord comptabilisée en recettes de fonctionnement, pour être ensuite annulée en dépenses de fonctionnement, et finir en recettes d'investissement.

Il ne faut donc pas oublier que cette indemnité s'incrémente à 3 niveaux dans ce tableau, l'essentiel étant que cela ne change pas le résultat.

*Le Comité Syndical,*

*Par 66 voix pour et 7 abstentions (Mme Morelli, M. Ghozland, Mme Millet, Mme Fleck, Mme Barnet, M. Tadjine, M. Salmon)*

**APPROUVE** le compte de gestion 2021 suivant :

<b>CG 2021</b>	<b>Investissement</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>Total</b>
<b>Recettes</b>	14 097 126,41 €	34 999 561,76 €	<b>49 096 688,17 €</b>
<b>Dépenses</b>	1 544 732,94 €	34 224 295,61 €	<b>35 769 028,55 €</b>
<b>Résultat</b>	<b>12 552 393,47 €</b>	<b>775 266,15 €</b>	<b>13 327 659,62 €</b>

**Délibération adoptée à la majorité.**

## 1.2 – Vote du Compte Administratif 2021 :

Le compte administratif établi par le SIETOM est identique au compte de gestion dressé par le comptable public.

Il présente les mêmes caractéristiques que le compte administratif provisoire présenté lors du débat d'orientation budgétaire et permet d'analyser l'année 2021 telle qu'elle s'est déroulée financièrement.

Pour rappel, les principales informations sont les suivantes :

- l'augmentation des charges de fonctionnement au regard de l'inflation des coûts des contrats
- l'augmentation de la TGAP
- les ressources humaines par rapport à la mise en place de la régie de gardiennage des déchetteries à compter de fin avril 2021

En ce qui concerne les dépenses d'investissement pour l'année 2021, elles sont essentiellement liées au remboursement des emprunts pour un peu plus d'un million d'euros. Pour le reste il s'agit d'une grande partie des dépenses en restes à réaliser qui portent sur l'acquisition de 6 camions bennes à ordures ménagères (BOM), qui roulent au GNV, (1 546 000 €), de 2 mini bennes (143 000 €), des bacs de collecte sélective (120 000 €), des études sur les biodéchets, de la recyclerie et la déchetterie à plat (50 000 €), des composteurs (26 000 €) et du stand de communication (6000 €).

Conformément au compte de gestion du comptable Public, le compte administratif 2021 présente les valorisations suivantes :

<b>CA 2021</b>	<b>Investissement</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>Total</b>
<b>Recettes</b>	14 097 126,41 €	34 999 561,76 €	<b>49 096 688,17 €</b>
<b>Dépenses</b>	1 544 732,94 €	34 224 295,61 €	<b>35 769 028,55 €</b>
<b>Résultat</b>	<b>12 552 393,47 €</b>	<b>775 266,15 €</b>	<b>13 327 659,62 €</b>

Le Président ne participant pas au vote quitte l'assemblée.

En l'absence du Président, Monsieur Benoit, vice-président, présente au vote le compte administratif 2021,

*Le Comité Syndical,*

*Par 66 voix pour et 7 abstentions (Mme Morelli, M. Ghozland, Mme Millet, Mme Fleck, Mme Barnet, M. Tadjine, M. Salmon)*

**APPROUVE** le compte administratif 2021 et les résultats définitifs suivants :

<b>CA 2021</b>	<b>Investissement</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>Total</b>
<b>Recettes</b>	14 097 126,41 €	34 999 561,76 €	<b>49 096 688,17 €</b>
<b>Dépenses</b>	1 544 732,94 €	34 224 295,61 €	<b>35 769 028,55 €</b>
<b>Résultat</b>	<b>12 552 393,47 €</b>	<b>775 266,15 €</b>	<b>13 327 659,62 €</b>

**Délibération adoptée à la majorité.**

### **1.3 – Affectation des résultats 2021 :**

La proposition d'affectation suivante fait état des résultats du SIETOM tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement :

- section fonctionnement :

Compte 002 en recettes = 10 347 803,91€

- section investissement :

Compte 001 en recettes = 14 515 324,86€

L'assemblée est informée de l'impression d'une coquille dans les éléments envoyés avec la convocation à cette réunion, sur cette section d'investissement et en cette recette, il manquait 8 000 €. Cela a été corrigé et correspond bien aux documents officiels.

*Le Comité Syndical,*

*Par 66 voix pour et 7 abstentions (Mme Morelli, M. Ghozland, Mme Millet, Mme Fleck, Mme Barnet, M. Tadjine, M. Salmon)*

**Délibération adoptée à la majorité.**

## **1.4 – Approbation des restes à réaliser 2021 :**

Les restes à réaliser sont les dépenses engagées sur l'année 2021 mais pas réellement dépensées puisque le service n'est pas complètement fait. Telles que les études en cours qui se finissent pour 57 690,00 € (chapitre 20) et les immobilisations corporelles (chapitre 21) pour 1 802 488,45 € dans lesquelles s'inscrivent les 6 BOM.

*Le Comité Syndical,*

*Par 66 voix pour et 7 abstentions (Mme Morelli, M. Ghozland, Mme Millet, Mme Fleck, Mme Barnet, M. Tadjine, M. Salmon)*

**APPROUVE** les restes à réaliser 2021 suivants :

Dépenses d'investissement :

- Chapitre 20 Immobilisations Incorporelles 57 690,00 €
- Chapitre 21 Immobilisations Corporelles 1 802 488,45 €

**Délibération adoptée à la majorité.**

## **1.5 – Vote des taux TEOM 2022 :**

Le Président explique qu'il y a une modification par rapport au débat d'orientation budgétaire approuvé le 7 février 2022. En effet lors de ce débat d'orientation budgétaire des taux de TEOM identiques à ceux de 2021 à savoir 10,90% pour le périmètre 1, 10,30% pour le périmètre 2 et 9,45% pour Pontault-Combault avaient été présentés pour l'année 2022.

Ces taux avaient été calculés sur une estimation des bases d'imposition. Or, fin mars, lorsque le SIETOM a pris connaissance des bases fiscales prévisionnelles pour 2022, il s'est avéré qu'elles avaient progressé de 5,8 % entre 2021 et 2022 (contre 1,6% entre 2020 et 2021).

En conséquence, si le syndicat conservait les taux de 2021, le produit attendu serait largement supérieur à celui estimé dans le Budget Primitif 2022 présenté lors du débat d'orientation budgétaire, (+ 800 000€). Cela pourrait être jugé illégal puisque le produit de la TEOM appelé doit uniquement couvrir les dépenses liées au service.

Monsieur le Président poursuit en rassurant l'assemblée sur le maintien des objectifs exposés dans le débat d'orientation budgétaire.

Il a juste été décidé de baisser les taux et ainsi récupérer 500 000 € pour les donner aux administrés qui, compte tenu de la période difficile, en ont besoin.

La parole est donnée à la Directrice du SIETOM qui confirme la décision de baisser les taux de TEOM comme suit :

- Périmètre 1 : 10,40 % (- 0,50 % par rapport à 2021)
- Périmètre 2 : 10,10 % (- 0,20 % par rapport à 2021)
- Périmètre 3 : 9,25 % (- 0,20 % par rapport à 2021)

Elle précise que lors du débat d'orientation budgétaire, il avait été prévu un produit de TEOM de 19 365 000 € évalué avec les mêmes taux que pour l'année 2021 et en appliquant l'évolution des bases des années antérieures.

Mais, compte tenu de la hausse surprenante des bases prévisionnelles, le produit aurait dépassé 20 200 000 €, ce qui serait illégal au regard de la jurisprudence sur le taux de couverture de la TEOM.

Par ailleurs sur les 800 000 €, 300 000 € ont été conservés car le budget a légèrement évolué aussi. L'équilibre budgétaire proposé le 7 février dernier est inchangé.

Monsieur le Président reprend la parole pour expliquer que le plus gros effort a visé le périmètre 1, c'est-à-dire les communes qui sont desservies tous les 15 jours pour la collecte sélective et une fois par semaine pour les ordures ménagères.

Il ajoute que depuis 2016 les taux du syndicat baissent et que la poursuite de cette tendance baissière est une des raisons incitant à chercher des solutions pour économiser tout en se conformant à la loi AGEF, ce qui ramène au débat qui s'est tenu dans cette enceinte 3 semaines auparavant.

Monsieur le Président explique que si l'on devait faire une moyenne des taux, parce que Pontault-Combault représente 25 % des contributions, le périmètre 2 représente 65 % et le périmètre 1, 10 % (avec les taux TEOM 2022, s'ils sont votés), l'équilibre devrait être de 9,9 %. D'où l'objectif financier de faire des économies pour baisser les uns sans augmenter ceux qui sont en dessous.

Bien entendu, d'autres objectifs sont visés, notamment les objectifs environnementaux qui sont nos premières préoccupations, même si elles ne sont pas partagées par tout le monde poursuit-il. Certains regardant plus les taux que les services.

C'est pour ces raisons que cette nouvelle proposition est présentée aujourd'hui.

En effet le périmètre 2 est celui qui subit le plus, mais il y a un peu de justice sociale dans l'ensemble.

Pourquoi les petites communes payent plus que les autres en raison des taux ? c'est qu'il n'y a pas de surfaces taxables supplémentaires. Il y a les surfaces dues à l'habitant mais il y a des industriels implantés dans certaines communes comme Pontault-Combault ou Presles-en-Brie qui élargissent la base ce qui fait donc descendre le produit attendu du foyer. C'est ce qui explique les taux différents.

Si certaines collectivités vont voir leurs bases d'imposition augmenter, elles ne vont pas forcément ajuster leurs taux comme le SIETOM le fait. C'est un devoir pour le SIETOM de faire bénéficier ses administrés de cette manne.

La parole est redonnée à la directrice qui répète que le produit attendu est à la hauteur de ce qui avait été projeté pour le Budget Primitif 2022 et que les taux sont abaissés parce que les bases fiscales ont augmenté. C'est mathématique et en votant le budget relativement tardivement, cela permet d'avoir cette information beaucoup plus sûre et qui nous permet une sincérité budgétaire plus adaptée.

Le Président ajoute qu'il est demandé un budget réputé sincère avec des bases d'évolution que l'on ne connaît pas ce qui pourrait mettre en difficulté des collectivités.

Néanmoins, il rassure l'assemblée sur les précautions prises (augmentations du carburant, des énergies ...) pour la révision à la baisse de ces taux. Ceci en attendant la tarification incitative, dossier en cours d'élaboration, où la justice sera rétablie pour tout le monde. Il en profite pour remercier le service comptable, la directrice et toute l'équipe de se battre quotidiennement pour essayer d'avoir le meilleur résultat possible ainsi que ses vice-présidents qui le suivent fidèlement.

La parole est donnée à la vice-présidente, madame Morelli qui souhaite intervenir.

Elle explique sa précision écrite dans un mail adressé au Président : « n'aurait-il pas été plus efficient que les recettes dégagées et de dire pour cette TEOM, que ce soit à la décision des maires des grosses communes et des présidents d'EPCI qui sont directement impactés et d'avoir à l'étude de leur restituer un service qui leur a été enlevé.

On a bien compris, poursuit-elle, la suppression de la collecte des déchets verts avec les ordures ménagères en simultané, peut-être que c'était une volonté forte. Du point de vue de la diversité des communes, Pontault, Ozoir, Roissy, peut-être qu'il serait bon d'avoir une autre réflexion sur ces recettes et d'offrir des services qui disparaissent. Donc une collecte des déchets verts, je crois que l'on va être très impactés par cette collecte qui va être supprimée, on a bien compris la relation avec l'UVOM. Les grosses communes et surtout en

concertation avec les maires et les présidents d'EPCI qui visiblement ne sont pas dans la boucle, pourtant quand ils le devraient, c'est un point fort ».

Monsieur le Président prend la parole mais Madame Morelli le coupe et ajoute : « il faut rétablir un service, on a bien noté la suppression de la collecte des déchets simultanée avec les ordures ménagères. Maintenant s'il y a une tendance baissière pour la TEOM, est-ce qu'on peut au travers de ça avoir une réflexion et se dire on rétablit un service parce que le syndicat est aussi là pour répondre aux attentes des habitants. Tous les territoires n'ont pas le même reflet au niveau des habitants, il y a du collectif, il y a du pavillonnaire».

Monsieur le Président dit à Madame Morelli qu'elle est en train de dire que la DGS de sa communauté de commune n'est pas au courant de ce qui se passe. De nouveau interrompu, le Président demande à Madame Morelli de le laisser finir comme il l'a fait pour elle alors qu'il l'a laissée dire des choses sur lesquelles il aurait pu intervenir, et lui demande donc si à tout moment sa DGS n'était pas au courant ?

Madame Morelli répond qu'elle ne sait pas, qu'elle n'a pas parlé de DGS.

Monsieur le Président demande à madame Morelli de rappeler devant l'assemblée quel est son rôle au sein du SIETOM.

Madame Morelli répond qu'elle est déléguée à la communication.

Monsieur le Président dit que si la déléguée à la communication n'est pas capable de parler avec la DGS de sa commune, il n'y peut rien.

Madame Morelli interrompt le Président et dit : « les administrations entre elles doivent s'envoyer les documents ».

Le Président répond que si la chargée de la communication n'est pas capable de parler avec les siens, il n'y est pour rien. Il faut savoir que le SIETOM est une entité complète.

Madame Morelli interrompt le Président pour dire « avec les tiens aussi Dominique, je te rappelle que les documents, on les a la veille, personne ne peut dire le contraire. On les a le jour des commissions».

Alors que le Président conteste, Madame Morelli ajoute «ça s'est amélioré il y a une dizaine de jours ».

La directrice du SIETOM demande l'attention de Madame Morelli pour lui dire que les documents relatifs aux Comités Syndicaux sont toujours expédiés dans les temps légaux, soit dans les 5 jours francs avant la réunion.

Alors que Madame Morelli précise qu'elle ne parle pas des Comités Syndicaux, madame la Directrice répond qu'au contraire c'est important car c'est à ce moment là que les décisions sont prises.

Effectivement, il y a bon nombre de réunions et de commissions et souvent de présentations partielles d'études, où les documents ne sont pas toujours envoyés en amont car ils sont présentés et explicités au cours de ces réunions, mais les décisions ne sont pas prises dans ces réunions-là. Il s'agit de réunions d'information qui amènent à d'autres réunions et qui finissent par aboutir à des décisions.

En tous cas vous nous avez fait porter à connaissance ce besoin d'avoir les documents en amont et c'est ce que nous essayons de faire dans la mesure du possible et il s'agit encore une fois de réunions de travail, conclut la directrice.

Le Président rappelle à Madame Morelli que la communication marche dans les deux sens, qu'il a tenté en vain de la joindre à 3 reprises et que pour communiquer il faudrait pouvoir se parler. Madame Morelli confirme. « Même si c'est pour se dire des choses désagréables, il faut se parler » ajoute-t-il et Madame Morelli répond que les choses désagréables ne lui font pas peur.

Monsieur le Président s'indigne et rétorque que « ce n'est pas un combat de coq ! que le SIETOM c'est autre chose. On est là pour avancer et parler du futur »

« Au service des communes et des habitants» précise Madame Morelli et avant de passer au vote Monsieur le Président la remercie de le lui apprendre, comme s'il ne le savait pas.

*Le Comité Syndical,*

*Par 66 voix pour et 7 abstentions,*

**VOTE les taux de TEOM 2022 suivants :**

- Périmètre 1 : 10,40 % (au lieu de 10,90 % en 2021)
- Périmètre 2 : 10,10 % (au lieu de 10,30 % en 2021)
- Périmètre 3 : 9,25 % (au lieu de 9,45 % en 2021)

**Délibération adoptée à la majorité.**



## 1.6 – Vote du budget primitif 2022 :

Le Budget comme évoqué précédemment correspond dans son architecture comme dans son équilibre à ce qui a été présenté lors du débat d'orientation budgétaire.

Toutefois, il y a eu quelques changements :

Il avait été proposé dans les dépenses de fonctionnement 18 500,00 € en charges à caractère général, ce qui concerne l'essentiel de nos dépenses de fonctionnement. Il a donc été augmenté d'un peu plus de 100 000 € en raison de la réévaluation de l'enveloppe « carburant », précisément le GNV qui a connu une hausse très importante, particulièrement depuis fin janvier. Ce complément inclut également la révision des contrats.

De la même façon et en toute transparence par rapport à la présentation du 7 février, en dépenses de personnel, une augmentation de 100 000 € a été effectuée pour deux raisons principales : la première porte sur la revalorisation des agents de la catégorie C. Ces agents de la fonction publique ont gagné un an d'ancienneté ce qui a généré des augmentations de salaire. La deuxième porte sur l'augmentation de l'absentéisme dû au COVID sur les 3 premiers mois de l'année, qui nécessite des remplacements pour ne pas déséquilibrer les équipes opérationnelles.

L'enveloppe « dépenses imprévues » a également été augmentée par rapport à la proposition pour passer à 1 600 000 € car cette année 2022 nous semble particulière toujours vis-à-vis du contexte sanitaire mais aussi de la crise géopolitique. C'est une sécurité, car les augmentations peuvent être plus importantes que prévu. De plus, cela reste dans le cadre réglementaire puisque ces dépenses imprévues ne doivent pas dépasser 7,5 % du montant total des dépenses de fonctionnement.

Et comme évoqué dans le point précédent, la recette de fonctionnement correspondant au produit de la TEOM a dû aussi augmenter de 300 000 € pour atteindre un montant de 19 671 898 €.

L'équilibre se fait donc à 32 335 997,91 € sur cette section de fonctionnement. Ce qui représente une augmentation de 7 % en comparaison avec le budget 2021 qui correspond dans l'ensemble à l'augmentation des contrats et de l'augmentation inéluctable de la TGAP.

En ce qui concerne la section investissement l'équilibre se fait avec 22 872 035,54 €. Là aussi une somme plus importante que celle de l'année 2021 car encore une fois, la somme de 12,9 millions est comprise dans ce montant.

Avec cette somme, il faut rembourser les emprunts pour un montant de 1 193 604,00 €, payer les restes à réaliser évoqués avant et, prendre en compte pour une grande partie les immobilisations incorporelles (études), les immobilisations corporelles (matériels) et les immobilisations en cours (travaux).

Autrement dit, cela correspond aux principaux investissements présentés lors du débat d'orientation budgétaire et prévus sur les années à venir :

- Les études/AMO/Architecte pour les différents projets à venir
- La conteneurisation en bacs OM pucés
- La déconstruction UVOM
- Le démantèlement du centre de tri
- Le matériel nouvelle déchetterie
- La construction nouvelle déchetterie à plat
- La construction Recyclerie
- La construction double quai de transfert Ozoir
- La construction Usine de Traitement des Biodéchets
- L'achat Camions Transport déchetterie
- Les autres investissements.

Ces investissements étant programmés sur les années 2022 à 2026, il est prévu de réaliser cette année un plan pluriannuel d'investissement, nécessaire au regard des projets sur plusieurs années, du budget et de sa bonne gestion.

Ainsi, le Budget Primitif 2022 en accord avec le débat d'orientation budgétaire, présente l'équilibre suivant :

- **en section fonctionnement : 32 335 997,91€**



- **en section investissement : 22 872 035,54€**

Monsieur le Président revient sur les investissements.

Il informe l'assemblée de la signature de l'acte d'achat de la 4<sup>ème</sup> parcelle de terrain. Le travail sur la recyclerie et la nouvelle déchetterie va pouvoir démarrer.

En ce qui concerne l'usine de traitement des biodéchets, le Président accompagné de la directrice vont se rendre en Autriche la semaine prochaine pour visiter une usine très intéressante qui enrichira certainement nos connaissances sur le sujet.

Un partenariat avec le SIETREM est envisagé pour leur remettre notre collecte sélective et nos ordures ménagères en contrepartie de nous recevoir leurs biodéchets.

L'achat de conteneurs pucés est très important aussi pour la mise en place de la tarification incitative d'ici 4 ans.

Il poursuit pour expliquer que, sans vouloir être brutal, à un moment il faut aller dans cette direction. Il faut évidemment prendre le temps comme pour la suppression de la collecte des déchets verts, du jour au lendemain, on ne va pas refuser de collecter ces déchets. Il faut être pédagogue pour expliquer sur place aux administrés l'importance de cet enjeu. On parle de 2 000 000 € avec la TGAP. La volonté est là et non de diminuer les services mais aller vers le futur en composant avec la loi, notamment la loi AGECE.

Monsieur le Président évoque la présence de M. Leroy, lors du précédent Comité Syndical, qui dirige au sein de la D.R.I.E.A.T., la cellule déchets de la Seine-et-Marne et qui est intervenu pour dire en parlant de l'opposition à la suppression de la collecte des déchets verts qu'il s'agissait d'un combat d'un autre âge.

Alors que le Budget est proposé au vote, Monsieur Tabuy demande la parole pour exprimer les raisons de son abstention.

« Pontault-Combault a voté le compte administratif et le compte de gestion. Le compte de gestion, puisque ce sont les comptes de la trésorerie et, il faut savoir que le percepteur au cas où il ne serait pas voté, est responsable sur ses fonds propres. Le compte administratif car ne pas le voter laisserait penser qu'il n'est pas sincère, ce qui n'est pas du tout le cas. D'ailleurs il remercie les services administratifs qui ont élaboré ce document.

Par contre pour le vote du Budget, compte tenu des interventions qui ont eues lieu lors du dernier comité et de l'orientation qui ne correspond pas à celle qui est souhaitée, Pontault s'abstiendra sur l'ensemble des points du Budget.

Pour le reste, je ne veux pas me mêler du fonctionnement du SIETOM mais je viens d'entendre des choses intelligentes qui ne devraient pas porter à polémique mais plutôt à réflexion. Merci. »

L'intervention de M. Tabuy entendue, le Président invite les délégués à voter.

*Le Comité Syndical,*

*Par 56 voix pour et 17 abstentions (M. Tabuy, M. Becquart, Mme Morelli, M. Ghosland, Mme Millet, Mme Fleck, Mme Barnet, M. Tadjine, M. Salmon, M. Thouvenot, M. Lefrançois, M. Oumari, M. Tasd'homme, Mme Phongprika, M. Mouillot, M. Foubert, M. Bord).*

**ADOPTE** le budget primitif 2022 présentant l'équilibre suivant :

- **en section fonctionnement : 32 335 997,91€**
- **en section investissement : 22 872 035,54€**

### **Délibération adoptée à la majorité**

Sont ensuite appelés les délégués pour signer les arrêtés (CA et BP).

Avant d'aborder le point suivant de l'ordre du jour, la parole est donnée à Monsieur Blondin qui a souhaité intervenir pour Roissy.

« Je reviens sur les débats de la précédente réunion du Comité et ceux de ce jour sur l'arrêt de la collecte des résidus de tonte et, en concertation avec François Bouchart, nous avons décidé à Roissy de clarifier les positions de Roissy-en-Brie sur ce sujet.

En premier lieu, nous voulons affirmer sans ambiguïté notre position sur la nécessité que les résidus de tonte ne soient plus traités avec ordures ménagères. C'est pour nous une évidence à la fois écologique et économique. Et en plus c'est règlementaire. Et puis au final, c'est quelque chose dont la planète et nos administrés n'auront qu'à se féliciter sur le long terme.

Mais cela étant dit, nous souhaitons attirer l'attention du SIETOM sur les particularités des communes très urbaines qui sont les nôtres. Notamment nos administrés occupent des petites parcelles, qui souvent génèrent très peu de résidus de tonte, on en a encore discuté il y a 5 minutes, et qui le plus souvent passent inaperçus dans les ordures ménagères. C'est-à-dire que si l'on met de petits sacs dans les ordures ménagères, personne n'ira voir. Mais nous sommes bien conscients que la somme de tous ces petits dépôts, s'ils sont négligeables individuellement, peuvent représenter beaucoup au regard du nombre qui est le nôtre puisque nous sommes une grosse commune et ça peut coûter très cher au final parce-que ces ordures ménagères elles sont soit incinérées soit enfouies avec les taxes qui vont avec. Alors qu'incinérer de l'herbe ou aller enfouir de l'herbe avec une taxe, TGAP importante, c'est pour nous une aberration, c'est clair.

Notre crainte par contre, à Roissy, c'est qu'une trop stricte application des nouvelles règles de collecte sans un accompagnement pédagogique suffisant puisse amener à des dépôts sauvages dont le ramassage et le traitement seraient à la charge de notre municipalité, c'est ça notre problème.

C'est pourquoi, nous attendons beaucoup de la communication, de la pédagogie que le SIETOM mettra en œuvre pour expliquer cette nouvelle mesure. C'est pour nous l'un des piliers de la conduite du changement et c'est un des piliers sur lequel nos services municipaux pourront s'appuyer pour relayer l'information auprès de nos administrés et, amener ainsi à l'adoption de bonnes pratiques qui doivent devenir de bonnes nouvelles habitudes.

Il est évident, et nous le savons que les habitudes ne vont pas changer du jour au lendemain à compter du 1<sup>er</sup> juin, puisqu'on a décidé que le 1<sup>er</sup> juin on arrêterait la collecte des déchets verts. Non, il y aura forcément une période d'adaptation, qu'il faudra bien évidemment prendre en compte et nous demandons que cet accompagnement se fasse en douceur avec une tolérance certaine et une communication accrue et ce, jusqu'au moins à la fin de ce mois de septembre. A ce moment-là une période de tonte en juin, juillet, août et septembre, au retour des vacances, au moins jusqu'à la fin septembre qu'il y ait une tolérance dans le ramassage des ordures ménagères, même si le décret apparaît le 1<sup>er</sup> juin, pour accepter des petites quantités de résidus de tonte dans les ordures ménagères. Et nous savons, pour connaître Dominique, que ce changement sera conduit fermement mais avec pédagogie, bienveillance et dans l'intérêt de nos administrés et de nos collectivités. Je voulais juste préciser ceci au nom du maire de Roissy-en-Brie. Merci beaucoup. »

Dominique Rodriguez remercie Roissy d'avoir précisé cette position.

## **2. Budget-Finances**

---

### **2.1 – Subvention à l'Amicale du personnel du SIETOM :**

L'Amicale du personnel, regroupant l'ensemble des agents du syndicat, a fait une demande de subvention pour l'année 2022. Ceci dans le but d'aider à financer les activités créant du lien entre les agents.

Pour rappel l'année dernière, la demande était de 17 000,00 € au regard des effectifs du SIETOM et il a permis la construction du lieu de restauration couvert à l'extérieur. Un lieu agréable qui de plus était bienvenu au regard de la crise sanitaire puisqu'il est difficile encore de réunir trop de personne en même temps à l'intérieur pour déjeuner alors qu'à l'extérieur les conditions sont différentes.

Il est donc demandé cette année un soutien de 10 000 € puisque la subvention allouée l'année dernière n'a pas été complètement utilisée et il semblerait que cela suffise à organiser tous les événements conviviaux de cette année.

Monsieur le Président précise qu'il n'a pas été imposé de revoir à la baisse cette demande de subvention et qu'il s'agit bien du choix de l'Amicale.

En tous cas poursuit-il, c'est une belle et sympathique équipe avec qui il y a du plaisir à travailler ensemble et c'est important.

Au-delà de tout le reste, c'est une équipe très soudée qui fonctionne très bien

*Le Comité Syndical,*

**DECIDE** d'octroyer une subvention de 10 000 € à l' «Amicale du personnel du SIETOM » pour l'année 2022.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

## **2.2 – Avenant N° 1 à l'accord-cadre pour la fourniture de conteneurs roulants :**

La société ESE France est titulaire du marché pour la fourniture des conteneurs roulants suite à la signature de l'accord cadre le 27/05/2021.

Confrontée au risque de pénurie et à la flambée des prix des matières premières affectant les coûts de production des bacs roulants, il a été convenu d'intégrer au marché une majoration de 12 % des prix unitaires HT des bacs visés au BPU et d'abandonner les pénalités de retard.

Aujourd'hui, il nous est difficile de refuser cette demande car il nous est demandé une vraie souplesse envers les prestataires vis-à-vis de la réalité du contexte et aussi, parce-que ce marché arrive à son terme. Nous ne voulons pas prendre de risque et particulièrement dans la perspective de la relance d'un marché.

Cette modification devant être actée par voie d'avenant, le Président informe l'assemblée qu'il a signé cet avenant dans le cadre de l'exercice de la délégation de pouvoir confiée par l'organe délibérant .

On est tous impactés par cette situation conclut Monsieur le Président et bien que des précautions aient été prises dans le budget, il y a des faits qu'il est impossible de freiner.

## **3. Questions diverses**

---

La parole est donnée à Monsieur Ghozland qui revient sur le sujet des taux TEOM. Sa question porte sur l'impact de ces taux sur un foyer fiscal moyen et quand on parle de baisse cet impact a-t-il été calculé ?

Monsieur le Président répond : 500 000 €/160 000 habitants. On fait les efforts pour avoir le moins d'impact du point de vue financier et malgré la hausse des bases fiscales, cette baisse des taux de TEOM influe sur l'imposition.

Monsieur Ghozland reprend la parole pour savoir si le coût pour un foyer augmentera, malgré la baisse des taux. Monsieur le Président répond que ce dont il est sûr, c'est que les taux votés par le SIETOM continuent de baisser, et qu'il ne peut pas savoir comment se répartissent les bases fiscales, mêmes s'il est vrai qu'elles augmentent et donc induisent une augmentation des coûts.

La directrice intervient pour dire qu'on pourrait dire qu'il s'agit d'une « baisse de la hausse ».

Madame Morelli souhaite revenir sur les déchets verts et « voudrait qu'on n'oublie pas les habitants des 39 communes, tous ceux qui auront des difficultés à se rendre dans les déchetterie, qu'ils soient jeunes ou moins jeunes. Oui il y aura des dépôts sauvages mais pas que.

Je voudrais que les maires des grosses communes soient concertés ainsi que les présidents d'EPCI, merci »

*L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 19 h 35.*